

Casse-Noisette en famille grâce à Mondor en collaboration avec BB Jetlag

Tout participant qui répond à la mécanique de participation au concours en commentant la publication entre **le 3 décembre à 7h45 HNE et le 10 décembre 2016 à 23 h 59 HNE** obtient automatiquement un bulletin de participation. **AUCUN ACHAT REQUIS.**

Pour participer et être admissible au tirage, vous devez vous inscrire sur la page Facebook de BB Jetlag : <https://www.facebook.com/bbjetlag/>. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** répondre à la question dans les commentaires sous la publication du concours. « Avez qui voudriez-vous partager ce moment féérique? »

Le prix est le suivant :

4 billets de spectacle de Casse-Noisette des Grands Ballets Canadiens ayant lieu à la Place des Arts, le 17 décembre 2016 en après-midi. (une valeur de 484\$)

Le gagnant n'obtiendra pas de prix de substitution ni de montant d'argent correspondant à la valeur du prix ou à quelque partie du prix que ce soit. Le prix sera expédié par la poste ou conservé à la billetterie de la *Place des Arts*, selon le désir du gagnant.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas monnayable. Aucune substitution n'est permise.

Dans le cadre de ce concours, BB Jetlag n'accepte pas les inscriptions faites par téléphone, télécopieur, courrier ou courriel.

Pour qu'un participant soit admissible au tirage, il se doit d'avoir inscrit son commentaire au plus tard à la date de fermeture du concours, **soit le 10 décembre 2016, à 23h59 HNE**. Limite d'une participation par participant pour la durée du concours. BB Jetlag ne peut être tenu responsable des inscriptions reçus en retard, ni de toute défaillance technique entraînant l'impossibilité, pour BB Jetlag, de recevoir des formulaires de participation en raison de problèmes techniques ou d'une panne du service mobile ou du navigateur mobile, ou de toute autre combinaison de l'un ou l'autre de ces éléments.

Le tirage au sort du prix aura lieu le **11 décembre 2016 à 8h00 HNE**, au siège social de BB Jetlag, situé au 774 Saint Paul Ouest, Montreal, Quebec, H3C 1M4 et sera effectué par l'équipe de BB Jetlag. Le gagnant sera avisé via Facebook la même journée que le tirage. S'il ne peuvent être joint dans les trois jours suivant le tirage ou après trois tentatives, selon la première éventualité, ou s'il ne satisfont pas à toutes les conditions du règlement, le nom d'un autre participant sera tiré au sort.

Ce concours s'adresse aux résidents du Québec seulement.

Pour recevoir le prix, le gagnant, doit signer un formulaire d'exonération standard confirmant qu'ils acceptent le règlement du concours et qu'ils s'y conforment en libérant le partenaire, ses sociétés affiliées et les porteurs de sa participation dans sa société ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, représentants et agence de promotion et de publicité de toute responsabilité découlant de la tenue de ce concours, y compris de toute responsabilité résultant du concours, de l'acceptation et de l'utilisation des prix tels qu'ils sont décernés.

Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations recues. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.